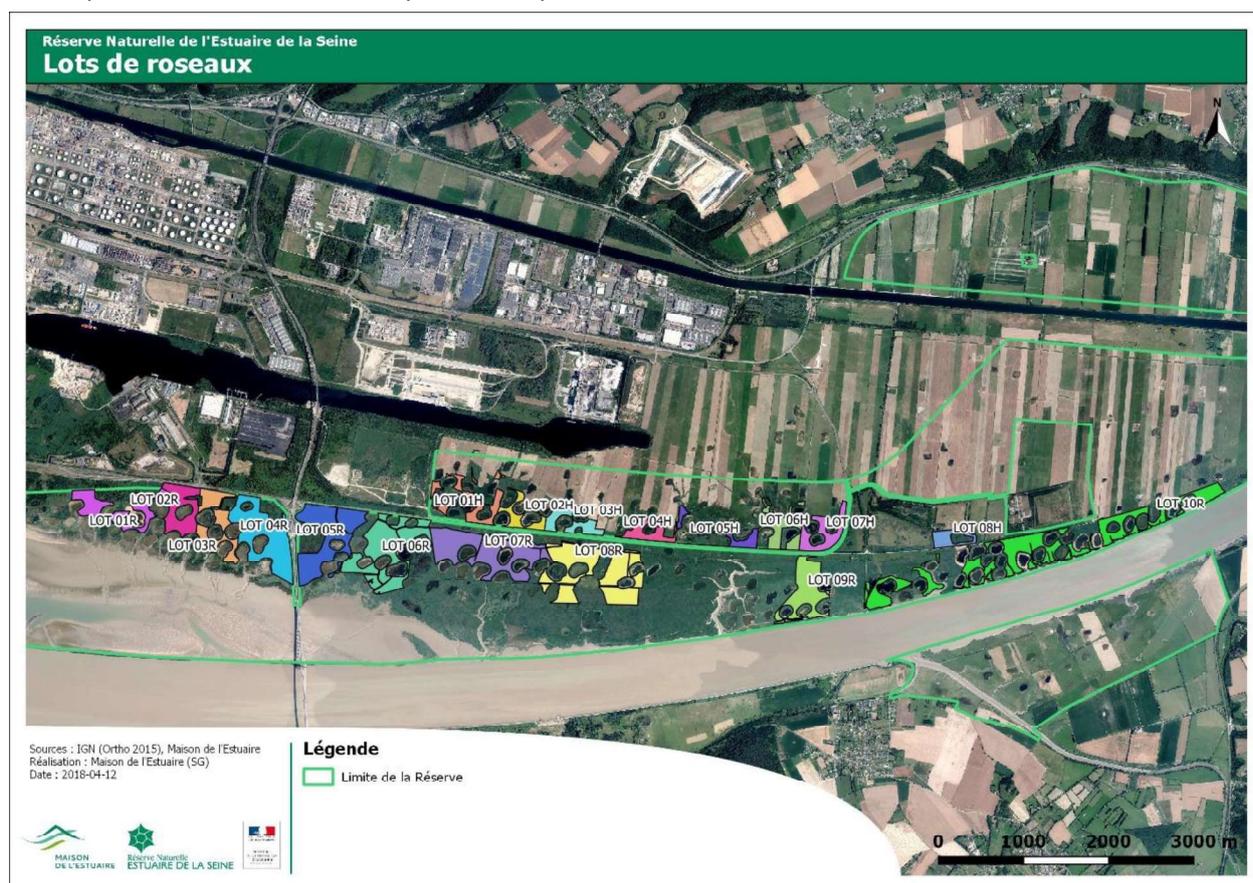


Ce cahier des charges a pour objet d'encadrer les pratiques des exploitants adjudicataires des lots de roseaux situés dans la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine et sur les territoires des Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen. Il doit permettre de concilier la récolte du roseau sur le territoire de la Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine et la protection des habitats, de la flore et de la faune, notamment des oiseaux en période de nidification.

5. Localisation

Seuls les lots figurant sur la carte ci-dessous et attribués par adjudication par HAROPA Port, peuvent faire l'objet d'une exploitation commerciale.

Les exploitants sont tenus de respecter scrupuleusement le contour de ces lots.



Carte des lots de roseaux

6. Période d'exploitation

La récolte du roseau est possible à partir du 1^{er} novembre.

La récolte doit commencer en priorité sur les secteurs endigués de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine et terminer par les secteurs marnants, afin de contribuer au respect du cahier des charges de la gestion hydraulique de ces secteurs.



Carte des lots de roseaux présents sur les secteurs endigués et non endigués

Dans ce même but, les exploitants doivent avertir le gestionnaire de la réserve naturelle 10 jours avant le début de l'exploitation de chacun des lots pour permettre au gestionnaire d'une part d'adapter les niveaux d'eau de ces secteurs à l'exploitation du roseau et d'autre part de maintenir des niveaux d'eau favorables à l'hivernage des oiseaux sur ces secteurs.

Par ailleurs, cette notification de début d'exploitation de chacun des lots auprès du gestionnaire lui permettra de mettre en place, si nécessaire, des exclos de protection pour le butor étoilé avant exploitation (chapitre 6).

Sur les lots appartenant au territoire d'HAROPA Port Le Havre, la récolte devra prendre fin avant les marées de vives eaux du mois de février (date du plus fort coefficient de marée du mois de février). La date de fin de récolte des roseaux sur les lots appartenant au territoire d'HAROPA Port Le Havre pourra évoluer si la gestion hydraulique de ce secteur évolue dans le courant du 4^{ème} plan de gestion.

Sur les lots appartenant au territoire d'HAROPA Port de Rouen, la récolte devra prendre fin avant le 15 mars. Lorsque les marées de vives eaux du mois de mars (date du plus fort coefficient du mois de mars) interviendront avant le 15 mars, la récolte de roseau devra être réalisée dans le respect du cahier des charges hydraulique. Notamment dans le compartiment hydraulique des diguettes, la récolte de roseau sera autorisée entre la date des marées de vives eaux et le 15 mars mais la gestion hydraulique de ce compartiment ne sera pas modifiée pour faciliter la récolte.

Ces dates de fin de récolte seront notifiées à l'adjudicataire, par le gestionnaire, en début de saison de fauche.

7. Exportation des produits de la fauche

Tous les roseaux coupés doivent être exportés sans préférence de qualité. Les roseaux coupés ne doivent être ni laissés sur place ni brûlés.

Les bottes de roseaux ne doivent être ni confectionnées ni stockées sur la route de l'Estuaire et sur la voie de chemin de fer. Seuls les chargements pourront avoir lieu sur la chaussée.

8. Gestion hydraulique

Les lots de roseaux sont exploités dans le respect de la gestion hydraulique prévue par le 4^{ème} plan de gestion, notamment pour ce qui concerne les cotes hivernales et les dates de ressuyage prévues sur les différents secteurs.

9. Etat du lot en fin de récolte

L'exploitant est tenu d'exporter les déchets engendrés par son activité sur le site. Il est également tenu de réparer les éventuels dommages subis, du fait de la récolte de roseaux, par les équipements ou aménagements présents sur le lot ou à proximité (clôtures, ouvrages hydrauliques, ...)

10. Exclos de protection - reproduction du butor étoilé

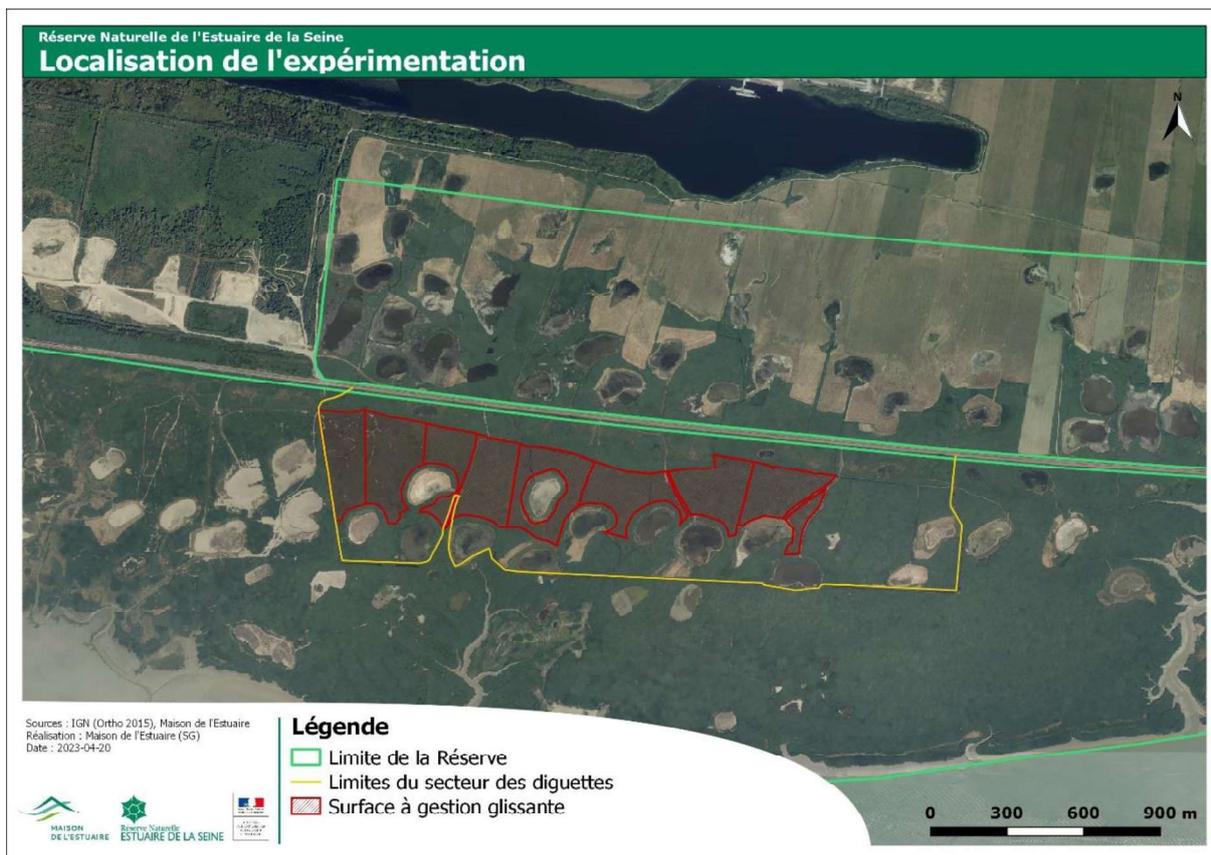
Dans l'objectif de favoriser l'accueil du butor étoilé en période de nidification, sur les lots ayant abrités un mâle chanteur de butor étoilé et/ou un nid au cours de l'année précédente, des zones refuges doivent être définies autour de la localisation des nids ou des mâles chanteurs. La récolte sur ces zones refuges sera interdite pour l'année en cours. Elles prendront la forme d'un carré de 250 m de côté dont le Maison de l'Estuaire matérialisera les limites par des perches.

11. Expérimentation d'une exploitation glissante sur le secteur des diguettes

L'objectif est de favoriser l'accueil des oiseaux paludicoles et en particulier du butor étoilé sur le secteur des diguettes en hétérogénéisant les classes d'âge de la roselière.

Le principe général est celui d'une restauration glissante et progressive de surfaces de roselière valorisable. Au fur et à mesure de la restauration de surfaces exploitables, des surfaces équivalentes ne sont plus exploitées pour les laisser vieillir et redevenir plus fonctionnelles pour l'accueil et la reproduction des oiseaux paludicoles.

Cette expérimentation est mise en place exclusivement sur une surface de 48 Ha dans le compartiment hydraulique des diguettes (carte ci-dessous).



Localisation du périmètre d'expérimentation



Principe de la fauche glissante expérimentale

Le principe de l'expérimentation est le suivant

1. Phase de restauration

Une surface de roselière de 3Ha est restaurée par une fauche avec exportation au cours de l'hiver. A l'automne suivant, la Maison de l'Estuaire et l'exploitant évaluent ensemble si cette première restauration a produit un roseau d'une qualité suffisante pour être valorisé par l'exploitant. Si tel n'est pas le cas, une 2nde année de restauration est décidée conjointement. Cette nouvelle action de restauration pourra prendre la forme d'un simple broyage, la plus grande partie de la litière ayant été exportée l'année précédente. Cette phase de restauration durera donc au maximum 2 ans et sera prise en charge financièrement par la Maison de l'Estuaire.

2. Phase d'exploitation

Pendant 4 ans, l'exploitant adjudicataire du lot exploite le roseau et le valorise auprès de ses clients.

3. Evolution naturelle

Après ces 4 ans d'exploitation, la surface restaurée 5 ou 6 ans plus tôt retourne à une évolution naturelle jusqu'à un nouveau cycle si cette expérimentation devait se pérenniser.

Si l'expérimentation n'est pas concluante, les différentes parties, en accord avec les services de l'Etat, pourront choisir d'y mettre un terme.

Les schémas suivants montrent, pour une parcelle de 3ha donnée, le déroulement de la restauration, sachant qu'en fonction de l'évolution de la roselière après la 1^{ère} restauration et des échanges entre l'exploitant et la Maison de l'Estuaire, la durée de la phase de restauration pourra varier d'une parcelle de 3Ha à l'autre.

Surface 48 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha
Année N	Exploitation				Restauration Fauche export	Evolution naturelle										
Année N+1	Exploitation				Restauration Fauche export	Evolution naturelle										
Année N+2	Evolution naturelle	Exploitation				Restauration Fauche export	Evolution naturelle									
Année N+3	Evolution naturelle	Exploitation				Restauration Fauche export	Evolution naturelle									
Année N+4	Evolution naturelle	Exploitation				Restauration Fauche export	Evolution naturelle									
Année N+5	Evolution naturelle	Exploitation				Restauration Fauche export	Evolution naturelle									
Année N+6	Evolution naturelle	Exploitation				Restauration Fauche export	Evolution naturelle									
Année N+7	Evolution naturelle	Exploitation				Restauration Fauche export	Evolution naturelle									
Année N+8	Evolution naturelle	Exploitation				Restauration Fauche export	Evolution naturelle									
Année N+9	Evolution naturelle	Exploitation				Restauration Fauche export	Evolution naturelle									
Année N+10	Evolution naturelle	Exploitation				Restauration Fauche export	Evolution naturelle									



Schéma avec une année de restauration

Surface 48 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha	3 Ha		
Année N	Exploitation				Restauration Broyage		Fauche export		Evolution naturelle									
Année N+1	Evolution naturelle	Exploitation				Restauration Broyage		Fauche export		Evolution naturelle								
Année N+2	Evolution naturelle	Exploitation				Restauration Broyage		Fauche export		Evolution naturelle								
Année N+3	Evolution naturelle			Exploitation				Restauration Broyage		Fauche export		Evolution naturelle						
Année N+4	Evolution naturelle				Exploitation				Restauration Broyage		Fauche export		Evolution naturelle					
Année N+5	Evolution naturelle					Exploitation				Restauration Broyage		Fauche export		Evolution naturelle				
Année N+6	Evolution naturelle						Exploitation				Restauration Broyage		Fauche export		Evolution naturelle			
Année N+7	Evolution naturelle							Exploitation				Restauration Broyage		Fauche export		Evolution naturelle		
Année N+8	Evolution naturelle								Exploitation				Restauration Broyage		Fauche export		Evolution naturelle	
Année N+9	Evolution naturelle									Exploitation				Restauration Broyage		Fauche export		Evolution naturelle
Année N+10	Evolution naturelle										Exploitation				Restauration Broyage		Fauche export	
Année N+11	Restauration Fauche export	Evolution naturelle									Exploitation				Restauration Broyage			
Année N+12	Restauration Broyage		Fauche export		Evolution naturelle								Exploitation					

Schéma avec deux années de restauration

12. Rencontre annuelle

Une réunion annuelle entre le gestionnaire et les exploitants est fixée à l'automne afin d'effectuer un bilan de campagne avec tous les exploitants et préparer la prochaine saison de coupe (état du roseau, surfaces fauchées, délimitation des fauches expérimentales, ...).

13. Autres formes d'exploitations

Sont interdites toutes autres formes d'exploitation que celles visées aux précédents chapitres du présent cahier